



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p><b>Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires</b></p> <p><b>Service de la production agricole</b></p> <p><b>Sous-direction des entreprises agricoles</b></p> <p>Bureau du crédit et de l'assurance</p> <p>Adresse : 78, rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP</p> <p>Suivi par : François LECCIA</p> <p>Tél : 01.49.55.41.75 Fax : 01.49.55.85.26</p>	<p><b>CIRCULAIRE</b></p> <p><b>DGPAAT/SDEA/C2008-3020</b></p> <p><b>Date: 15 octobre 2008</b></p>
---	---

Date de mise en application : immédiate  
Nombre d'annexe : 0

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche  
à  
Mesdames et Messieurs les Préfets de régions  
Mesdames et Messieurs les Préfets de  
départements

**Objet :** Nouvelle Prolongation de délai dans le cadre du fonds d'allègement des charges en faveur des éleveurs d'ovins allaitants touchés par les conséquences de la crise économique affectant ce secteur de production pour l'année 2008.

**Résumé :** La présente circulaire complète les circulaires DGPEI/SDEPA/C2008-4031 SG/DAFL/S DFA/C2008-1535 du 29 juin 2008 et DGPAAT/SDEA/C2008-3002 du 28 juillet 2008 « Fonds d'allègement des charges en faveur des éleveurs d'ovins allaitants touchés par les conséquences de la crise économique affectant ce secteur de production pour l'année 2008 » en modifiant les dates limite de délivrance des dossiers.

**Mots-cles :** Ovins allaitants – FAC – 2008.

<b>Destinataires</b>	
<p>Pour exécution :</p> <p>Mmes et MM. les préfets de département Mmes et MM. les directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt CNASEA</p>	<p>Pour information :</p> <p>Mmes et MM. les préfets de Région Mmes et MM. les DRAF Mmes et MM. les représentants des établissements bancaires habilités</p>

La date limite de délivrance des autorisations de versement (AV), mise en place initialement par la circulaire DGPEI/SDEPA/C2008-4031 SG/DAFL/SDFA/C2008-1535 du 29 juin 2008 relative au « Fonds d'allégement des charges en faveur des éleveurs d'ovins allaitants touchés par les conséquences de la crise économique affectant ce secteur de production pour l'année 2008 » est ainsi modifiée :

**Date de décision d'octroi des aides FAC :**

- délivrance des AV : 3 novembre 2008.

La Sous-directrice des entreprises agricoles

Marie-Agnès VIBERT